



Moïse recevant les tables de la Loi, par Marc Chagall.

Moïse face à Dieu

Les trois décisions de Moïse

Selon une analyse pointue du Talmud, Moïse prit l'initiative de trois décisions qui furent agréées par Dieu, dont celle de briser les tables de la Loi. Par ce geste, Moïse montrait la gravité de la faute du veau d'or, en même temps qu'il initiait pour la première fois dans la Torah, la possibilité de la téchouva (repentir) collective.

תלמוד בבלי מסכת שבת דף פז עמוד א

שלשה דברים עשה משה מדעתו והסכים הקדוש ברוך הוא עמו: הוסיף יום אחד מדעתו, ופירש מן האשה, ושבר את הלוחות... שבר את הלוחות... ומנלן דהסכים הקדוש ברוך הוא על ידו - שנאמר (שמות לד) אשר שברת ואמר ריש לקיש : יישר כחך ששיברת.

Talmud de Babylone traité Chabat page 87 a

Moïse prit l'initiative de trois choses et le Saint, béni soit-Il, fut d'accord avec lui : Il ajouta un jour supplémentaire (pour qu'Israël se prépare à recevoir la Tora), il se sépara de sa femme (pour recevoir à n'importe quel moment la parole divine), et il brisa les tables [...] D'où savons-nous que le Saint, béni soit-Il, agréa son geste ? Car il est dit (Ex 34) « les tables que tu as brisées ». Rech Lakich commente : (que Dieu lui a dit) : « Bravo de les avoir brisées ».

Note

Le *Tora Témina* (de Rav Baroukh Epstein, 1902 – 1942) justifie ainsi la déduction de Rech Lakich : Les bonnes manières exigent de ne pas rappeler à une personne ces moments de colère. Si néanmoins Dieu mentionne ici le geste de Moïse, c'est qu'il était d'accord avec cette brisure.



Les tables de la loi de l'ancienne synagogue de Gundershoffen (Allemagne).
Les tables de la Loi caractérisent les synagogues du XVIII^e et XIX^e, plus que l'étoile de David